

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **3 avril**, à 19h10, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 29 mars 2024, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : F. BRISSET, G. MARY, P. LEMARCHAND, K. MELIN, A. LEBOULANGER, V. DALBIN, C. LERÉVÉREND, E. TELLIER, B. MARTEL, D. LELUBEZ, F. NAGA, F. LANGRENEZ, C. VANHECKE, A. LEDANOIS, A. CAPART, G. GOURDEL et V.LEROY.

Pouvoir : G. THOMAS-ROUTIER à V. LEROY.

Absente excusée : A. VAGNER

Secrétaire de séance : V. DALBIN

TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition 2024.

Vu l'état n° 1259 transmis par la DDFIP portant notification des bases fiscales prévisionnelles pour 2024,

Il est demandé au conseil municipal de délibérer afin :

- De voter les taux suivants :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels
Taxe sur le foncier bâti :	53 316 000 €	40.20 %	21 433 032 €
Taxe sur le foncier non bâti :	50 600 €	15.21 %	7 696 €
Taxe d'habitation	341 000 €	2.53 %	8 627 €
Produit prévisionnel total			21 449 355 €

Le produit prévisionnel total sera inscrit à l'article 73111 du budget 2024.

Vu l'examen de la commission des finances du 28 mars 2024,

Après en avoir délibéré, et procédé au vote, par :

18	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstentions	
18	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Voter les taux suivants :

	Bases prévisionnelles	Taux	Produits prévisionnels
Taxe sur le foncier bâti :	53 316 000 €	40.20 %	21 433 032 €
Taxe sur le foncier non bâti :	50 600 €	15.21 %	7 696 €
Taxe d'habitation	341 000 €	2.53 %	8 627 €
Produit prévisionnel total			21 449 355 €

- D'inscrire le produit prévisionnel total sera inscrit à l'article 73111 du budget 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,



V.DALBIN

Le Maire,

F.BRISSE

